

1,9 million d'immigrés en Ile-de-France à la mi-2004

Thérèse FERRÉ

Les immigrés sont 4,9 millions en France métropolitaine. Près de quatre sur dix habitent en Ile-de-France à la mi-2004. Comme en 1999, trois régions regroupent à elles seules près de 60 % des immigrés vivant en métropole : l'Ile-de-France, Rhône-Alpes (11 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (9 %).

A la mi-2004, 1,9 million résident en Ile-de-France ; ils étaient 1,6 million en 1999. Ils représentent 17 % de la population de la région. Cette proportion n'est que de 6 % dans l'ensemble des autres régions. Ces immigrés, qui sont nés étrangers à l'étranger, ont pu acquérir la nationalité française. Ainsi, 38 % des immigrés franciliens sont français. Cette proportion a fortement progressé sur les vingt dernières années ; elle était de 21 % en 1982 et de 31 % en 1999.

Près d'un immigré sur deux est né en Afrique

En Ile-de-France comme en province, environ 30 % des immigrés sont natifs du Maghreb. Mais 18 % des immigrés franciliens sont originaires d'Afrique hors Maghreb contre 8 % des immigrés habitant dans les autres régions métropolitaines. Ces populations ont crû de 44 % en Ile-de-France depuis 1999. En revanche, seulement 23 % d'immigrés franciliens sont originaires de l'Union Européenne à quinze et cette proportion a diminué de 4 points depuis 1999 en Ile-de-France.

L'Ile-de-France accueille plus de personnes venant de contrées lointaines que la province. Les immigrés venant d'Afrique, comme ceux originaires d'Asie, y sont plus nombreux. Ces derniers représentent 18 % des immigrés franciliens.

Une forte progression de la féminisation

Comme en province, les femmes constituent la moitié de la population immigrée d'Ile-de-France. Pourtant en 1968, elles ne représentaient que 41 % des immigrés franciliens. L'importance croissante des entrées au titre du regroupement familial et de demande d'asile s'est traduite par un rattrapage de l'effectif des hommes par celui des femmes.

Les immigrés de 30 à 49 ans sont plus diplômés en Ile-de-France que dans les autres régions. En effet, 27 % sont diplômés du supérieur contre 22 % en province, parmi les personnes habitant dans un ménage ordinaire et non étudiantes. Parmi les non immigrés de 30 à 49 ans, 42 % en Ile-de-France et 27 % en province sont diplômés du supérieur.

Lieu de naissance des immigrés

En %

Lieu de naissance	Ile-de-France	Province
Afrique	48	39
Maghreb	30	31
Europe	30	47
Union Européenne à 25	26	42
dont Union Européenne à 15	23	39
Europe hors UE à 25	4	5
Asie	18	11
Amérique	4	3
Australie, Océanie	n.s.	n.s.
Total	100	100

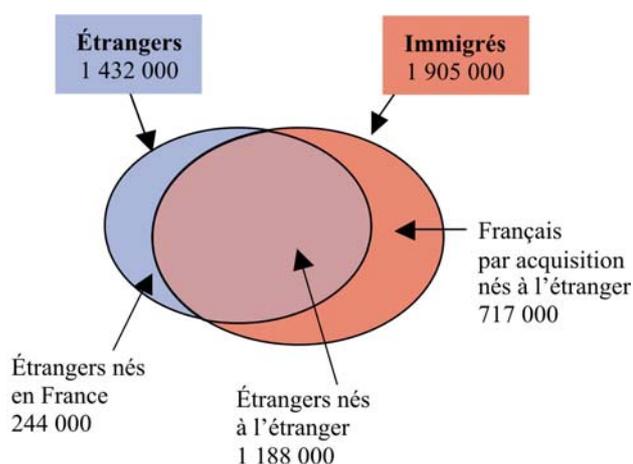
n.s. non significatif

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005

Des immigrés franciliens plutôt d'âge actif

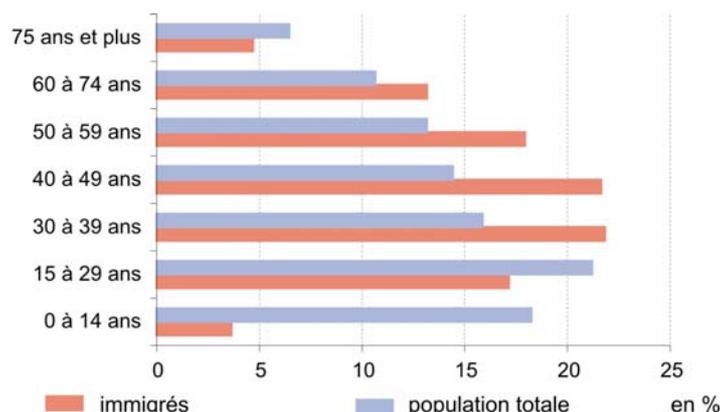
La plupart des immigrés sont d'âge actif. Les enfants de moins de 15 ans sont très peu nombreux (4 %), puisque les immigrés par définition ne naissent jamais en France. La proportion des personnes de 30 à 60 ans est beaucoup plus forte parmi les immigrés que dans la population totale, 61 % contre 43 %. En revanche, la part des plus de 60 ans est identique chez les immigrés et dans l'ensemble de la population (17 %).

Immigrés et étrangers en Ile-de-France



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005

Structure par âge des immigrés et de l'ensemble de la population francilienne



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005

Définitions :

Immigré : personne résidant en France, née étrangère dans un pays étranger.

Étranger : personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française.

Ainsi, la qualité d'immigré est définie en fonction d'un double critère, immuable, de lieu de naissance et de nationalité. Tout immigré n'est pas étranger : un immigré a pu acquérir la nationalité française. À l'inverse, tout étranger n'est pas immigré.

Source

Les résultats présentés ici sont issus d'estimations réalisées à partir du cumul des deux premières enquêtes annuelles de recensement, qui ont eu lieu en janvier 2004 et 2005. Les résultats ainsi obtenus peuvent s'interpréter comme décrivant une situation moyenne conventionnellement datée mi-2004. La nouvelle méthode de recensement substitue au comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans une technique d'enquêtes annuelles en distinguant deux groupes de communes : les communes de moins de 10 000 habitants d'une part, recensées une fois tous les cinq ans par roulement, et les communes de 10 000 habitants ou plus d'autre part, pour lesquelles un échantillon d'adresses regroupant environ 8 % de la population est recensé chaque année.

Le concept de population mis en œuvre dans les recensements français et dans les estimations de population est celui de population résidente : sont comptées les personnes qui séjournent plus de six mois par an sur le territoire français. À ce titre, les immigrants clandestins ont vocation à être comptabilisés dans la population. On sait cependant que les recensements n'échappent pas à des omissions. Et il est probable que les personnes en situation irrégulière sont omises plus fréquemment que l'ensemble de la population, sans qu'on puisse donner d'indications chiffrées.

Pour en savoir plus

Borel C., « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005, près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », Insee première, n° 1098, août 2006